

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

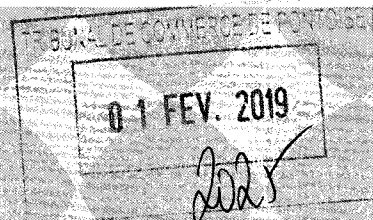
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 03408 Numéro SIREN : 410 709 638 Nom ou dénomination : ASP DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2019 sous le numéro de dépôt 2025



**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017**

ASP DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 70 000€

25 avenue de l'Eguillette

95 310 Saint Ouen L'Aumone

R.C.S Pontoise 410 709 638

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée ASP DISTRIBUTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée ASP DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que l'intégralité des informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit code, n'est pas mentionnée dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

- Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 28 juin 2018

Le Commissaire aux comptes

ICAC

Julie BRAMI

ANNEXE**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASP DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 70.000 euros
Siège social : 25, avenue de l'Eguillette – 95310 ST OUEN L'AUMONE
410 709 638 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018**

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 /12/2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidente et décide d'affecter le bénéfice de 52 013 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	52 013 euros
Reprise du compte « Report à Nouveau »	574 597 euros

Et la totalité	626 610 euros

en totalité au compte "Autres Réserves".

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Vote de l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidente



ASP DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 70.000 euros
Siège social : 25, avenue de l'Eguillette – 95310 ST OUEN L'AUMONE
410 709 638 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 /12/2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidente et décide d'affecter le bénéfice de 52 013 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	52 013 euros
Reprise du compte « Report à Nouveau »	574 597 euros

Et la totalité	626 610 euros

en totalité au compte "Autres Réserves".

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

La Présidente

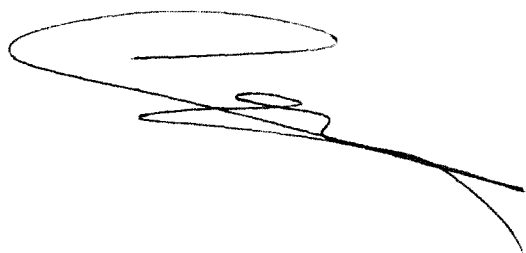


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés présents ou représentés.

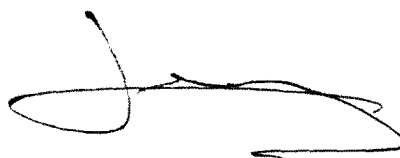
SARL T.R.

Thierry RAVIGNEAUX

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a long, horizontal stroke extending to the right.

SARL A.L.

Armand LEDUCQ

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a long, horizontal stroke extending to the right.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidente et décide d'affecter le bénéfice de 52 013 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	52 013 euros
Reprise du compte « Report à Nouveau »	574 597 euros

Et la totalité	626 610 euros

en totalité au compte "Autres Réserves".

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, constate qu'aucun mandat de Président et de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 en prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les adresses des Commissaires aux Comptes ont été modifiées et elle décide de procéder à la modification des mentions figurant sur l'extrait Kbis, à compter de ce jour comme suit :

L'adresse du Commissaire aux Comptes Titulaire, la SAS ICAC est désormais la suivante :
114/116, avenue de Wagram – 75017 PARIS.

L'adresse du Commissaire aux Comptes Suppléant, la SAS GATTI CONSEIL est désormais la suivante : 68 Rue Albert Perdreux – 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RT AL

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion établi par la Présidente,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- les statuts de la société.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associée unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Associée unique lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Ceci exposé, l'Assemblée Générale prend les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la Présidente, et celui du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle constate qu'il n'y a pas eu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de dépenses somptuaires et charges visées à l'article 39-4 dudit code et qu'en conséquence aucun impôt n'a été supporté par la société à raison de ces charges.

Par ailleurs, L'Assemblée Générale, constate et approuve les autres charges non déductibles comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au titre :

- de la TVTS à hauteur de 385 euros,
- de pénalités et amendes, à hauteur de 5 571 euros.

En conséquence elle donne quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à la Présidente et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RT 192

ASP DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 70.000 euros
Siège social : 25, avenue de l'Eguillette – 95310 ST OUEN L'AUMONE
410 709 638 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 30 juin,

à 12 heures,

Les associées de la Société ASP DISTRIBUTION, Société par Actions Simplifiée au capital de 70.000 euros, divisé en 500 actions de 140 euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocation de la Présidente.

La SAS ICAC, Commissaire aux Comptes titulaire, représentée par Madame Julie BRAMI, régulièrement convoquée, est excusée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry RAVIGNEAUX en sa qualité de gérant de la société T.R., Présidente.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Détermination des Mandats sociaux,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10,
- Modification de l'adresse des Commissaires aux Comptes.

RD AL

ASP DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	11	
Ouvriers		
TOTAL	11	

Commentaires:

7.2 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires:

Compte tenu du caractère non significatif des engagements de retraite au 31 décembre, calculés sur la base des règles en vigueur et des informations relatives au personnel présent dans la société à la clôture, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes.

ASP DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6 250		6 250
Clients douteux ou litigieux	51 061	51 061	
Autres créances clients	388 868	388 868	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	900	900	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	26 243	26 243	
- T.V.A.	77 359	77 359	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	36 771	36 771	
Débiteurs divers	90 700	90 700	
Charges constatées d'avance	928	928	
TOTAL GENERAL	679 080	672 830	6 250
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	2 641	2 641		
- plus d'un an	22 377	21 207	4 916	
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	831 738	831 738		
Personnel et comptes rattachés	32 186	32 186		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 051	49 051		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	35 397	35 397		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	6 405	6 405		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	19 064	19 064		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	998 858	997 689	4 916	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 207			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

ASP DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients		965		37 164
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations		965		37 164
TOTAL GENERAL		965		37 164
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		965		
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

ASP DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	5 900			5 900
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	23 258			23 258
Installations, agencements divers	58 101	12 289		70 390
Matériel de transport	9 841	117		9 958
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 023	695		5 718
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	96 223	13 100		109 324
TOTAL GENERAL	102 123	13 100		115 224

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	12 289				
Matériel de transport	117				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	695				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	13 100				
TOTAL GENERAL	13 100				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

ASP DISTRIBUTION

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	260 391		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions	23 258		
Install. techniques, matériel, outillages industriels	122 887		
Autres install., agencements, aménagements	9 841		
Matériel de transport	6 206		840
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	162 192		840
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	6 250		
TOTAL	6 250		
TOTAL GENERAL	428 833		840

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			260 391	260 391
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions			23 258	23 258
Install. techniques, matériel, outillages industriels			122 887	122 887
Autres install., agencements, aménagements			10 681	10 681
Matériel de transport			6 206	6 206
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			163 032	163 032
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			6 250	
TOTAL			6 250	
TOTAL GENERAL			429 674	423 424

ASP DISTRIBUTION**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

ASP DISTRIBUTION**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Le taux de CICE appliqué sur la masse salariale éligible est de 7% pour 26 243 euros

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

ASP DISTRIBUTION**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Agencements, aménagements des terrains	10 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

ASP DISTRIBUTION**SOMMAIRE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Annexes Legales 18

ASP DISTRIBUTION**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 1 711 489,98 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 52 012,69 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

ASP DISTRIBUTION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 310	0,40			13 310	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	110	0,00	22 481	0,75	-22 371	-99,50
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	13 420	0,41	22 481	0,75	-9 061	-40,30
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 601	0,38	122	0,00	12 479	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			386	0,01	-386	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 601	0,38	508	0,02	12 093	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	820	0,02	21 973	0,73	-21 153	-96,26
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 300 802	100,43	3 058 181	101,56	242 621	7,93
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 248 789	98,84	2 951 692	98,02	297 097	10,07
RÉSULTAT NET	52 013	1,58	106 489	3,54	-54 476	-51,15
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	15 373	0,47	15 040	0,50	333	2,21
Dont Crédit-bail immobilier						

ASP DISTRIBUTION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	3 248 174		3 248 174	98,83	2 977 218	98,87	270 956	9,10		
Production vendue biens	587		587	0,02	9 961	0,33	-9 374	-94,10		
Production vendue services	38 018		38 018	1,16	24 151	0,80	13 867	57,42		
Chiffres d'Affaires Nets	3 286 779		3 286 779	100,00	3 011 330	100,00	275 449	9,15		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			127	0,00	17 653	0,59	-17 526	-99,27		
Autres produits			10	0,00	248	0,01	-238	-95,96		
Total des produits d'exploitation (I)			3 286 916	100,00	3 029 232	100,59	257 684	8,51		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 698 504	51,88	1 505 028	49,98	193 476	12,86		
Variation de stock (marchandises)			31 375	0,95			31 375	N/S		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			15 575	0,47	23 552	0,78	-7 977	-33,86		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					35 917	1,19	-35 917	-100,00		
Autres achats et charges externes			907 212	27,60	843 045	28,00	64 167	7,61		
Impôts, taxes et versements assimilés			27 734	0,84	32 060	1,06	-4 326	-13,48		
Salaires et traitements			388 377	11,82	307 962	10,23	80 415	26,11		
Charges sociales			141 487	4,30	138 053	4,58	3 434	2,49		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			13 100	0,40	13 525	0,45	-425	-3,13		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			965	0,03	10 296	0,34	-9 331	-90,62		
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			69	0,00	55	0,00	14	25,45		
Total des charges d'exploitation (II)			3 224 397	98,10	2 909 492	96,62	314 905	10,82		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			62 520	1,90	119 740	3,98	-57 220	-47,78		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			0	0,00	162	0,01	-162	-100,00		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change			466	0,01	6 307	0,21	-5 841	-92,60		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			466	0,01	6 469	0,21	-6 003	-92,79		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			6 924	0,21	15 098	0,50	-8 174	-54,13		
Différences négatives de change			4 868	0,15	26 594	0,88	-21 726	-81,69		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			11 792	0,36	41 693	1,38	-29 901	-71,71		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-11 327	-0,33	-35 224	-1,16	23 897	67,84		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			51 193	1,56	84 516	2,81	-33 323	-39,42		

ASP DISTRIBUTION

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 70 000)	70 000	4,09	70 000	4,39
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	7 000	0,41	7 000	0,44
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	574 597	33,57	468 108	29,39
Résultat de l'exercice	52 013	3,04	106 489	6,69
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	703 610	41,11	651 597	40,91
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	22 377	1,31	50 583	3,18
. Découverts, concours bancaires	2 641	0,15	5 048	0,32
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	19 064	1,11		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	9 022	0,53	25 267	1,59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	831 738	48,60	646 141	40,56
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	32 186	1,88	137 917	8,66
. Organismes sociaux	49 051	2,87	24 903	1,56
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	35 397	2,07	27 516	1,73
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 405	0,37	6 305	0,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			17 640	1,11
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	1 007 880	58,89	941 322	59,09
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 711 490	100,00	1 592 919	100,00

Bilan et Resultat

ASP DISTRIBUTION

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	5 900	5 900				
Fonds commercial	254 491		254 491	14,87	254 491	15,98
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	23 258	23 258				
Autres immobilisations corporelles	139 774	86 066	53 709	3,14	74 482	4,68
Immobilisations en cours					-8 514	-0,52
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 250		6 250	0,37	6 250	0,39
TOTAL (I)	429 674	115 224	314 450	18,37	326 710	20,51
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements					470 671	29,55
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	439 296		439 296	25,67		
Avances & acomptes versés sur commandes	80 453		80 453	4,70	64 616	4,06
Clients et comptes rattachés	439 929	37 164	402 765	23,53	304 953	19,14
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	20 100		20 100	1,17		
. Personnel	900		900	0,05	121 088	7,60
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	26 243		26 243	1,53	19 700	1,24
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	77 359		77 359	4,52	62 057	3,90
. Autres	107 371		107 371	6,27	107 689	6,76
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	5 227		5 227	0,31	5 368	0,34
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	236 398		236 398	13,81	109 121	6,85
Charges constatées d'avance	928		928	0,05	947	0,06
TOTAL (II)	1 434 204	37 164	1 397 040	81,63	1 266 209	79,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 863 877	152 387	1 711 490	100,00	1 592 919	100,00

Sommaire

Bilan et Resultat	1
Annexes Legales 18	5

COMPTES ANNUELS

ASP DISTRIBUTION

25 AVENUE DE L'EGUILLETTE

95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE

Bilan au 31/12/2017
Et Annexe Légale

Numéro SIREN : 410709638

CECCA
45 avenue de Friedland
75008 PARIS
Tel : 01.42.25.54.36
www.groupececca.com
f t in